STAGE DE PARAPENTE INITIATION ANNECY 2024 FICHE D’INSCRIPTION



|  |
| --- |
| NOM : PRENOM : |
|  |
| Date de naissance : |
|  |
| Adresse : |
|  |
| Code postal : Ville : |
|  |
| Adresse E-Mail : |
|  |
| Tél. domicile : Tél. portable : |
|  |
| C.M.C.A.S. de : S.S.A. de : |

**Quel est votre poids : Kg Quelle est votre taille : Cm**

Début et fin des stages :

**du lundi 8 juillet 08h00 au vendredi 12 juillet 2024 17h00 en demi-pension (hébergement inclus uniquement)** (Voir note explicative)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Coefficient social | Jusqu’à 9400 | **De 9401 à 18600** | **De 18601 à 20000** | **De 20001 à 33400** | **Sup à 33401** |
|  | 346 € | 372 € | 400 € | 428 € | 458 € |

Portable : 06 31 66 55 06

**email** : cyril.peyrot@enedis.fr

**A retourner à :**  Cyril PEYROT

1 Villejavat

23380 GLENIC

#### Joindre impérativement : (voir note explicative)

🞎 - Une **photocopie de l’attestation carte ACTIV 2023-2024**

🞎 - Le montant de la participation en fonction de votre coefficient social, par **chèque bancaire à l’ordre de l’ANEG**

🞎 - Pour les titulaires de la licence : **photocopie de la licence 2024**

🞎 - Pour les non-licenciés : un certificat médical. La licence sera prise et payée (par chèque uniquement) en début de stage

#### 🞎 - Une photocopie de la carte ANEG 2024 validée : Administratif ANEG – Trésorier ANEG – Président SSA

(Téléchargeable sur le site)

🞎 - Une **enveloppe timbrée** à votre nom et adresse si vous n’avez pas d’adresse e-mail

**Note explicative**

Tous les stages de l’ANEG s’inscrivent dans une démarche pédagogique consistant à s’engager dans un processus commençant d’abord par découvrir le parapente, d’apprendre les bases de ce sport et ensuite de progresser dans sa pratique.

Ils sont ouverts à tous les ouvrants-droit et ayants-droit de la CCAS âgés de 15 ans et plus (voir conditions particulières en dessous de 18 ans) et qui ont satisfait à une visite médicale. (Voir conditions sur le site de la FFVL).

**Pour les personnes en situation de handicap (pax exemple malentendant), il est demandé de prendre contact avec le responsable de stage afin qu’il puisse prévoir avec l’école les moyens techniques adaptés à l’activité.**

La participation demandée au stagiaire est calculée en fonction du coefficient social. Le 1% intervient pour 50% minimum du coût de l’activité technique. (60% pour le stage débutant).

L’hébergement (100% à charge du stagiaire) est inclus dans le montant de la participation finale. (**Formule participative, les repas seront pris en commun et les frais partagés. L’accompagnateur se chargera de tenir la comptabilité)**

S’agissant d’un forfait, aucun remboursement n’est effectué, à l’exception d’évènements exceptionnels et si le stage ne s'est fait que partiellement. Cet éventuel remboursement sera traité uniquement sur place, avant le départ du stage, avec le responsable désigné.

**La licence assurance (obligatoire) n’est pas incluse dans la participation**. Elle est souscrite, en début de saison, auprès de la fédération où dès le début du stage. Le paiement se fait uniquement par chèque.

Les invités (Hors ANEG) ne sont acceptés qu’exceptionnellement et sur accord du responsable de la Commission VLPM. En tout état de cause ils ne pourront occuper la place, liée au quota, d’un stagiaire ANEG.

La liste des candidats stagiaires est arrêtée 15 jours avant la date du stage. Les inscriptions après clôture de cette liste seront soumises à la décision du responsable de stage.

**Une fois inscrit, l’annulation de la participation ne peut être réalisée uniquement que sur présentation d’un certificat médical.**

***Important : Les inscriptions ne seront prises en compte qu’après réception du dossier d’inscription complet et du paiement de la participation. (Encaissé à l’issue du stage) Aucune exception ne sera accordée.***

L’inscription entraîne obligatoirement l’adhésion à l’ANEG. Cette adhésion **(20€ non remboursable)** est obligatoirement souscrite en ligne sur le site de l’ANEG, soit en début d’année, soit au moment de la constitution de votre dossier. L’adhésion à une SSA est également obligatoire, la validation par son Président conditionne l’accès aux stages ANEG.

**Le stage se déroule du lundi matin 08h00 au vendredi 17h00:**

* **Ecole FFVL : Evènement’Ciel, 74210 Doussard.**
* **Hébergement : Gîtes 234 Rte desVignes, Angon, 74290 Talloires**

Le programme technique est celui de la FFVL.

L’hébergement sera ouvert du dimanche 7 juillet à partir de 10h au samedi 13 juillet 12h.

Se rapprocher de l’accompagnant ANEG pour plus d’information.